

Image not found or type unknown



Radiation sarl et arrangement avec fournisseur

Par **emy2**, le **28/01/2011** à **16:07**

Bonjour,rrnrnJe vous contacte car mon associé et moi- même avons lancé une procédure de liquidation amiable concernant notre SARL, nous nous sommes arrangés avec tous les fournisseurs sauf un qui a fait appel à un cabinet de recouvrement.rnLa décision de dissolution a été publiée dans un journal ms le cabinet me harcèle pour continuer à payer alors que j'ai liquidé toute la marchandise.rnSuis- je obligé de continuer à payer alors que dans 2 JOURS la radiation est prononcée? Et alors même que je ne suis pas caution personnelle de cette dette nous avons crée une SARL.rnrnMerci pour votre réponse.rnrnCordialement